

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diffusion immédiate

ACEF Rive-Sud de Québec
33 rue Carrier
Lévis (G6V 5N5)



Épargne-études : Profitez de subventions sans dépenser un seul sou

Lévis, 6 avril 2017- Saviez vous qu'il est possible de profiter de subventions liées aux régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) et parfois, sans dépenser un seul sou? L'Union des consommateurs, dont est membre l'ACEF Rive-Sud de Québec, lance une campagne d'information afin de faire connaître les nombreuses possibilités s'offrant aux familles québécoises, et en particulier aux ménages à revenu modeste.

Planifier l'épargne en vue des études postsecondaires des enfants peut s'avérer tout un casse-tête si les revenus suffisent à peine à couvrir les besoins essentiels. Il est cependant possible, selon certaines conditions, d'obtenir jusqu'à 2 000 \$ en subventions pour le REÉÉ et ce, sans avoir à y cotiser. À cela s'ajoute un élément non-négligeable : les subventions sont rétroactives. Il n'est donc jamais trop tard pour commencer.

Bon d'étude canadien

Le Bon d'étude canadien (BEC) est une subvention offerte par le gouvernement du Canada afin d'encourager les familles à commencer à économiser tôt en prévision des études postsecondaires d'un enfant. Il s'adresse aux enfants nés après le 31 décembre 2003, dont la famille a un revenu admissible. Le revenu familial net doit être de 45 916 \$ et moins (un enfant) pour recevoir le BEC. Un REÉÉ doit être ouvert, mais la personne qui l'ouvre n'est pas obligée d'y investir de l'argent.

«En 2015, seulement 37% des enfants québécois admissibles au BEC ont bénéficié de cette subvention, mentionne Édith St-Hilaire, coordonnatrice de l'ACEF Rive-Sud de Québec. Il est donc essentiel de faire connaître le BEC ainsi que l'ensemble des subventions liées aux REÉÉ. Si les parents contribuent au REÉÉ de leur enfant, des subventions variant entre 30% et 60% peuvent bonifier leurs cotisations ce qui rend le REÉÉ très attrayant. Plus les revenus sont bas, plus les subventions sont avantageuses. Malheureusement, c'est plus de la moitié des familles québécoises qui n'en profitent pas, souligne-t-elle. La bonne nouvelle cependant, c'est qu'il n'est jamais trop tard pour commencer, car les subventions sont rétroactives » conclut-elle.

S'informer

L'ACEF invite les gens à bien s'informer avant d'ouvrir leur REÉÉ. Elle offre d'ailleurs des ateliers pour mieux comprendre leur fonctionnement et suggère des questions à poser avant d'adhérer. Il existe plusieurs types de régimes et un grand nombre d'institutions en offrent. Certains plans d'épargne-études exigent des frais d'inscription importants, des cotisations obligatoires et diverses conditions, d'où l'importance de bien s'informer. L'Union des consommateurs a mis en ligne le site reee-info.net. En plus d'y trouver de l'information neutre et accessible, les consommateurs peuvent, jusqu'au 30 avril 2017, **participer au concours leur donnant la chance de gagner, entre autres, 1 000\$ en REÉÉ**. C'est très simple, il suffit de laisser vos coordonnées.

-30-

Pour information :

Marie-Josée Carrier
Agente de communication et formation
418 835-6633 poste 231
mj.carrier@acefrsq.com